



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 10 mars 2017

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoint, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, RICCIO Franck, RONQUETTE Loredana, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absente : PRAT Claudine, MERLOZ Christiane en retard.

Désignation du secrétaire de séance : Loredana RONQUETTE.

Monsieur le Maire demande l'ajout d' 1 point à l'ordre du jour :

- Reprise délibération vente terrain à Laurent DUVERNEY-PRET.

Vote : 12 pour

1 - Approbation du compte rendu du 15/12/2016

Aucune remarque n'est apportée.

Vote : 12 pour

2 - Approbation des comptes de gestion 2016.

Philippe CRETTIN apporte les explications et rappelle que le compte administratif, comptabilité de la commune et le compte de gestion de la Trésorerie doivent être identiques.

M 14

Fonctionnement dépenses	: 1 718 877.06 €
Fonctionnement recettes	: <u>1 918 325.22 €</u>
Résultat excédentaire	199 448.16 €

Investissement dépenses	: 903 554.74 €
Investissement recettes	: <u>1 233 966.49 €</u>
Résultat excédentaire	330 411.75 €
Déficit 2015	- <u>77 993.68 €</u>
Résultat global excédent	252 418.07 €

M 49

Exploitation dépenses	: 128 273.08 €
Exploitation recettes	: <u>97 422.13 €</u>
Résultat déficit	- 30 850.95 €
Excédent 2015	<u>53 624.08 €</u>
Résultat global excédent	22 773.13 €

Investissement dépenses	: 39 542.13 €
Investissement recettes	: <u>35 553.32 €</u>
Résultat déficitaire	- 3 988.81 €
Excédent 2015	<u>27 764.93 €</u>
Résultat global excédent	23 776.12 €

Vote des comptes de gestion

Vote : 12 pour

3 - vote des comptes administratifs 2016.

Vote des CA le Maire se retire.

Hélène BOIS, doyenne, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces comptes.

Vote : 11 pour

4 - Affectation des résultats

Au BP 2017 M 14

199 448.16 € au c/ 1068 recettes d'investissement

252 418.07 € au c/ 001 recettes d'investissement

Au BP 2017 M 49

22 773.13 € au c/ 002 recettes d'exploitation

23 776.12 € au c/ 001 recettes d'investissement

Vote : 12 pour

Les Budgets primitifs sont en préparation et seront finalisés lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

Monsieur le Maire remercie Philippe pour son travail ainsi que tous les membres de la commission des finances et Joëlle secrétaire.

5 - vente de 2 parcelles à la Serradine 18 h.30 arrivée de Christiane MERLOZ.

La SCI DEIANA demande à acquérir les parcelles G 554 en BND (bien non délimité) de 156 m², et G 601 de 108 m² qui sera échangée avec un propriétaire voisin.

Le prix proposé est de 10 €, ces parcelles étant pour la première une régularisation et pour la seconde enclavée et de faible superficie.

Tous les frais seront pris en charge par M. DEIANA.

Vote : 13 pour

6 - remboursement de frais intervenante d'italien

Lecture des courriers de l'inspection académique et de Mme VITIELLO, demandant une participation pour les frais de déplacement.

Comme les années précédentes, pour les mêmes demandes, il est proposé 100 €.

Vote : 1 contre, 2 abstentions, 10 pour.

7 – indemnités de fonction des élus

Depuis le début de l'année, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal servant de base au calcul (de 1015, il est à 1022 et sera en 2018 à 1028), et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017. Il y a donc lieu de reprendre les délibérations afin de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » afin d'éviter des délibérations récurrentes.

Vote : 13 pour

8 – gestion du snack du plan d'eau des Oudins

Suite à un appel à candidature, 2 demandes nous sont parvenues.

Mme MARTIN-FARDON Ingrid

M. Nicolas MOLLARET

Lecture des 2 courriers.

Le tarif proposé : 1200 € pour 3 mois.

Après discussion, la candidature de M. MOLLARET est retenue.

Vote : 13 pour

9 – demandes de subvention

M. le Maire a rencontré en Sous-préfecture la personne chargée des dossiers de subvention.

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle culturel estimé à 500 000 €, la partie scénographie pourra être éligible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour environ 125 000 €.

Pour les 375 000 € restants, une subvention peut être demandée auprès de l'Etat, au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires locaux), et au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local). Le département serait sollicité à hauteur de 15 % environ, soit au total 60 % hors scénographie.

Les frais d'étude pourront être intégrés à ces demandes et devront être déposées avant le 15 mars.

Les éléments à joindre nous seront transmis par ABP architectes.

Vote 13 pour

Au même titre, la rénovation du terrain de football pourrait être également éligible.

Ainsi que les financements pour la vidéo surveillance. Les dossiers seront à présenter pour 2018, les enveloppes étant épuisées pour 2017.

10 – désignation des membres commission intercommunale des impôts directs

La 3CMA doit présenter 20 titulaires et 20 suppléants issus de l'ensemble des communes membres.

10 titulaires et 10 suppléants seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques de la Savoie.

2 doivent être présentés pour notre commune. Sont retenus par le conseil municipal :

Philippe CRETIN en tant que titulaire

Loredana RONQUETTE en tant que suppléante.

Vote : 13 pour

11 – création d'un poste d'adjoint technique, emplois saisonnier

Un poste d'agent en CUI avait été créé en 2014 et il est proposé de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint technique.

La création de ce poste sera suivie d'un appel à candidature auprès du Centre de Gestion, selon la procédure en vigueur.

Vote : 1 abstention, 12 pour

Délibération à prendre également pour création de postes de saisonnier, et de postes pour les emplois d'été. 1 semaine de travail chacun.

Une annonce paraîtra.

Vote : 13 pour

12 – vente parcelles à Laurent DUVERNEY-PRET

M. le Maire rappelle la délibération 006 prise en date du 8 juin 2016 fixant l'accord pour la vente d'une parcelle et fixant son prix de vente.

Indique que le document d'arpentage a été réalisé et que le n° de cette parcelle est désormais A 2735 de 14 m².

Une délibération doit de nouveau être prise.

Vote : 13 pour

13- Compte rendu des commissions :

Travaux : Georges RICCIO

-Les clés électroniques pour l'accès aux salles sont en service.

-Le cheminement pour l'accès à la cantine a été réalisé

-Zone Antoine BORILE, le cheminement piéton est en cours (éclairage à venir)

-Capucin : les sanitaires ont été réaménagés, la préparation pour l'installation de l'élévateur est réalisée, le carrelage est en cours et les peintures le seront par la suite.

-La réunion de la commission des travaux est programmée le 16 mars à 18 h.

-Présentation des devis pour l'achat d'une balayeuse : 8 388 € TTC, d'une tondeuse : 35 400 € TTC.

-Présentation des plans et perspectives du pôle culturel.

-Présentation de l'aménagement du cimetière : jardin du souvenir, colombarium et dispositif de dispersion des cendres pour un montant de 24 804.84 € HT, 29 765.81 € TTC.

-Les plantations sur le talus du Rieubel sont prévues, elles éviteront l'envol de la bâche.

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

Remerciements à toutes les personnes qui ont participé et contribué à la réussite du carnaval.

Communication : Hélène BOIS

-Com'jeunes : ont participé au carnaval.

En projet : vente de patates/saucisses le 1^{er} tour des élections, la chasse aux œufs, un concert courant juin.

-Comité de jumelage : une rencontre a eu lieu pour échanger avec les associations et les personnes intéressées. Prochaine rencontre le 25 avril.

Le 8 mai, la commémoration se déroulera avec la ville de St Jean et les communes de Giavenno et de Coazze. L'apéritif se fera sur St Jean.

Le 9 mai, journée de l'Europe, déplacement des écoles de Giavenno et de Coazze.

-Explications sur les TAP en cours, tennis, poterie et bricolage.

14- Questions diverses

-Parrainage pour les présidentielles : le maire, fortement sollicité décide de ne pas donner de parrainage, et en fournit les explications.

-Enquête parcellaire complémentaire TELT terminée, 2 courriers ont été joints au registre, le 1^{er} au titre du conseil municipal, le 2^{ème} au titre de la commission extra- municipale.

-M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa recherche d'emploi, sa candidature au poste de responsable du centre technique municipal de St Jean de Maurienne a été retenue.

En conséquence, et au regard de la loi 2013-403 du 17 mai 2013, rendant incompatible le mandat de conseiller communautaire et d'emploi dans une collectivité membre de l'EPCI, il présente sa démission de vice-président et conseiller communautaire à M. le Préfet de la Savoie.

La séance est levée à 20 h.40.